



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

M. de Molliens récidive dans la discrimination syndicale!

M. de Molliens ne manque pas d'imagination en matière de provocation envers le syndicat, mais comme ce n'est pas le courage qui l'étouffe, c'est le chef du PPR, M. Sorba, qui a été chargé de la basse besogne : annoncer l'expulsion de FO DGFIP de son local syndical!

Les faits : Lundi 5 février dans la matinée, accompagné de Mme Gaucher, M. Sorba s'est rendu dans le local syndical FO et s'est adressé en ces termes à 2 militants responsables du syndicat FO-DGFiP 2A : " *Le local syndical dont vous disposez était attribué à M. Vesperini car il était permanent* (Rappel : l'administration est tenue d'allouer un bureau + matériel informatique et mobilier au permanent d'un syndicat. Ce bureau a été fort logiquement installé dans le local syndical dédié à FO) ; *or comme vous n'avez plus de permanent depuis le départ à la retraite de M. Vesperini le 1er février, merci de libérer votre local dans la semaine*"!

Les militants présents ont répondu à cette pure provocation qu'il était hors de question d'obtempérer! De plus, comme la direction le sait, l'actuel secrétaire départemental adjoint sera nommé permanent très prochainement (accord entre le syndicat national et la centrale sur la date du 1er avril), ce à quoi M. Sorba a répondu "on avisera à ce moment là" ... traduire par : on vous trouvera un local bien loin de la direction et surtout loin des agents ... Après avoir alerté le syndicat national, lequel a saisi aussitôt l'administration centrale, une délégation FODGFiP 2A est immédiatement allée informer de vive voix M. de Molliens de sa détermination à rester dans le local, lui précisant que "si vous comptez vider notre local syndical, il faudra aussi vider les membres du bureau qui l'occuperont".

Condamné et récidiviste

Bref, au fil du temps, M. de Molliens se complaît dans la récidive en matière de discrimination envers notre organisation syndicale. Rappelons pour mémoire :

- Eté 2016, M. de Molliens rapporte auprès d'un chef de poste de prétendus propos qu'aurait tenu un élu FO en CAPL, ce qui amène le chef de poste à porter plainte contre l'organisation syndicale ... plainte retirée après que M. de Molliens se soit excusé auprès du chef de poste, reconnaissant auprès de lui qu'il s'agissait d'une "mauvaise interprétation" Quant aux excuses du DRFIP auprès du syndicat, on les attend toujours!
- Avril 2017 : En réunion des comptables et en présence de formateurs de la DG, le DRFIP affirme "Je ne fais pas confiance aux comptables FO" ! (au-delà du caractère purement discriminatoire anti-FO, se pose la question d'un éventuel fichier des adhérents FO que tiendrait la direction ???)
- 7 novembre 2017 : M. de Molliens quitte brusquement la CAPL catégorie A de liste d'aptitude sans même avoir écouté la parité syndicale (constituée uniquement d'élus FORCE OUVRIERE) défendre les dossiers des candidats.
- 22 novembre 2017 : M. de Molliens délaisse ses responsabilités et refuse à deux reprises de siéger en CAP locale catégorie A (sans en informer préalablement les membres de la commission ainsi que le prévoient les textes) pour ne pas avoir à faire face aux élus FO. Cette CAPL ne se tiendra pas du fait de l'attitude

totalement irresponsable du DRFIP!

Ce comportement méprisant et intolérable sera dénoncé par nos élus nationaux en CAP Centrale.

- 1er février 2018 : Alors qu'au 1er jour de son départ à la retraite le secrétaire départemental FO (dont le mandat ne se termine qu'au 15 mars 2018) vient récupérer ses effets personnels dans son bureau, M. de Molliens se plaint de suite de sa présence auprès de la centrale ... La direction ne s'est en revanche pas émue de la présence d'une personne étrangère à nos services qui depuis des mois venait "donner un coup de main" à sa compagne chef de poste, utilisant même les identifiants de ses collègues !

Mais comme si cela ne suffisait pas, M. de Molliens n'a pas seulement un problème avec notre section locale FO, il a un problème avec FO où qu'il passe!

Le vilain secret de Yann Poujol de Molliens

Si son casier est vierge, la conscience du DRFIP est loin d'être sans taches. Pour tout le bien qu'il s'est employé à faire à Tahiti, le DRFIP aura au moins récolté une condamnation pour discrimination syndicale ; ou pour être plus précis, la Direction Générale des Finances Publiques a été condamnée du fait des agissements de M. Yann Poujol de Molliens, administrateur des Finances en Polynésie. Ce dernier a abusé de sa position en infligeant à ceux qui lui déplaisaient des sanctions disciplinaires imméritées et maquillées en décision administrative : celle qui consiste à renvoyer les collègues en métropole en refusant de renouveler leur affectation en Polynésie.

En abusant de cette procédure, M de Molliens a fait un tort considérable à plusieurs agents et leurs familles. Plusieurs recours administratifs ont été formés devant le Tribunal de Papeete, aucun n'a abouti. L'administration se déjuge en effet rarement mais l'une des victimes de notre DRFIP ne s'est pas découragée et a obtenu réparation devant la Cour d'appel de Paris.

Dans cette affaire, les faits sont à l'image des attaques incessantes de de Molliens contre FO, à Tahiti comme ici, en Corse.

M. de Molliens s'est amusé à suspendre sous un prétexte fallacieux le paiement d'une indemnité touchée par les agents de Polynésie. Leur rémunération s'en trouvant diminuée de 20%, FO-Tahiti décide d'organiser une réunion d'information sur la question. Convaincu de sa toute puissance, de Molliens convoque une heure plus tard la majorité des personnels et pour bien montrer qui fait la loi, et déclare au délégué syndical FO, devant les agents médusés : "Vous, M. X..., vous prenez l'avion, c'est retour métropole."

Lorsqu'il a fallu répondre au juge administratif, en guise de justification pour cette décision arbitraire, M.de Molliens s'est déchaîné de plus belle contre sa victime en l'accusant d'être une nullité et un escroc, dans un numéro d'affabulations qui n'a pas dupé la Cour d'Appel qui, à défaut de pouvoir sanctionner le coupable, a condamné l'Etat.

Depuis son arrivée en Corse, le DRFIP a tenté par tous les moyens de masquer cette brutalité débridée, mais elle apparaît désormais en pleine lumière...

En cette période de campagne d'Evaluation 2018, votre comportement envers notre syndicat, M. de Molliens, reconnaissance efficacité. vaut de notre S'attaquer à un syndicat, c'est s'attaquer aux agents qu'il représente et votre attitude ouvertement discriminatoire à notre encontre nous encourage à redoubler d'efforts pour la défense de nos revendications intérêts et des des personnels nous représentons! Soyez-en assuré M. de Molliens : nous ne céderons jamais à vos intimidations !